

**Quel avenir pour l'action sociale dans les nouvelles intercommunalités ?
La place des centres sociaux.**

Les impacts de la réforme territoriale.

*À Paris,
le vendredi 10 février 2012*

Les objectifs de la réforme territoriale

TRIPLE OBJECTIF :

Réorganiser les collectivités autour de 2 pôles, un pôle départements / région (conseiller territorial) et un pôle communes / communauté

Créer des outils pour gouverner les grandes agglomérations

Clarifier les niveaux de compétences des différents niveaux de collectivités et encadrer la pratique des cofinancements.

Les trois impacts sur l'action sociale à l'échelle intercommunale

- Les périmètres :
quid de la proximité ?**
- La gouvernance :
vers une plus grande légitimité ?**
- Les partenaires et satellites :
une meilleure coordination des acteurs ?**

Redéfinition des périmètres : où en est-on ?

→ Rattacher les communes isolées d'ici le 1^{er} juin 2013

(hors première couronne Ile-de-France)

1364 communes isolées en 2011 dont 228 en seconde couronne Ile-de-France (17 %) /
859 communes isolées ont moins de 500 habitants (52 %)

→ Réduire le nombre de communautés et renforcer les périmètres :

- Seuil de 5 000 hab., hors zone de montagne (20% des communautés)
- Notions d'unités urbaines, bassins de vie et SCOT : *périmètre de projet*
- Principe de solidarité financière
- Réduction du nombre de syndicats

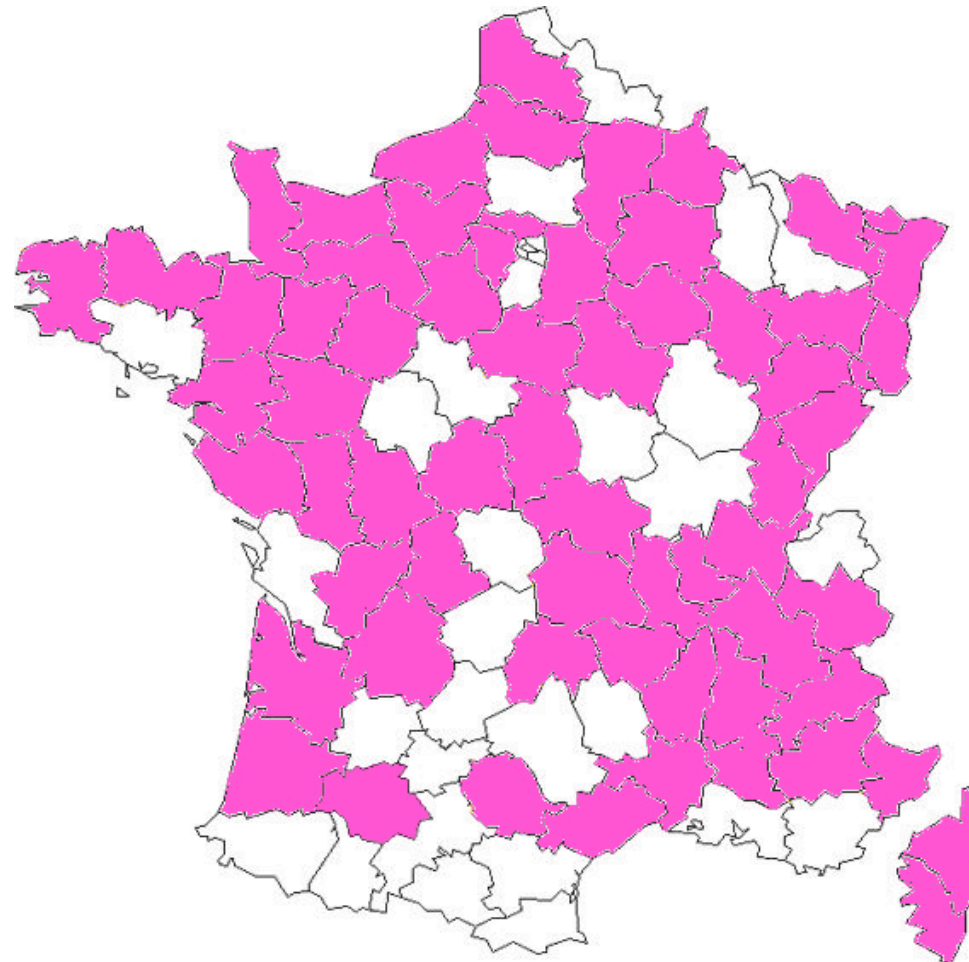
Redéfinition des périmètres : où en est-on ?

décembre 2010	Adoption de la loi
Janv. à mars 2011	Elaboration des projets de schémas Présentation à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)
Juin à août 2011	Consultation des communes, communautés et syndicats
Sept. à déc.2011	Consultation de la CDCI et adoption du schéma
2012	Mise en place des premiers schémas (majorité simplifiée)
Janv. à juin 2013	Pouvoirs renforcés du Préfet
Juin 2013	Intégration des communes isolées restantes

Redéfinition des périmètres : où en est-on ?

66 schémas adoptés au 1^{er} janvier 2012 sur 99 possibles

58 schémas analysés par l'AdCF



Outre-mer :
- Guadeloupe
- La Réunion

Source : AdCF, 2012

Redéfinition des périmètres : où en est-on ?

Le contenu des schémas :

1. Les communautés

- **réduction de 20 %** du nombre de communautés (-35% dans les projets)
- 226 fusions (moins ambitieuses que dans les projets) et près de 300 extensions d'ici au 1^{er} juin 2013
- distinction fréquente entre volets prescriptif et prospectif
- quelques projets XXL : 20 nouvelles communautés compteraient plus de 50 communes
- 8 nouvelles communautés d'agglomération (21 dans les projets)

2. Les syndicats :

- **Réduction de 24 %** du nombre de syndicats

Taux maximums constatés : -61 % (Aube) et -62 % (Vienne)

Grande disparité des situations selon le tissu de syndicats existants

Familles de syndicats, les plus concernées par les dissolutions et fusions : scolaire, eau (irrigation, gestion rivières..), objet administratif (groupement d'achat..)

Redéfinition des périmètres : où en est-on ?

Les conséquences sur l'action sociale intercommunale

Assez peu de création de très grandes communautés.

1. La prise de compétence par la nouvelle structure

- Argument de certaines agglomérations
- Nécessité d'harmoniser l'offre à l'échelle du nouveau territoire
- Recherche d'une proximité (création de secteurs, rôle d'interface des communes, etc.)

2. Le refus des autres communautés de reprendre cette compétence

- Transfert d'une compétence facultative non soumise à intérêt communautaire
- La définition d'un intérêt communautaire à la carte
- La délégation de compétence (art. L. 1111-8 du CGCT + décret d'application)
- Création d'un syndicat de communes
- Entente intercommunale
- Création d'une SPL

Redéfinition de la gouvernance intercommunale : où en est-on ?

L'élection au suffrage universel direct

→ ***Dans les communes soumises au scrutin de liste***

- diminution du seuil de 3 500 à 500 hab. ?
- désignation des conseillers communautaires via un scrutin de liste fléché (inspiration du modèle PLM)
- fléchage du haut de liste

→ ***Dans les communes non soumises au scrutin de liste***

- désignation du maire puis des adjoints

Une répartition des sièges automatique ?

→ ***Dans les CC et CA***

- accord local encadré (critère démographique, etc.)
- À défaut d'accord, dispositif légal

→ ***Dans les CU et métropole***

- dispositif légal

Réduction du format de l'exécutif communautaire (15 vice-présidents représentant au maximum 20% des membres de l'organe délibérant)

Redéfinition de la gouvernance intercommunale : où en est-on ?

Les conséquences sur l'action sociale intercommunale

- Une plus grande légitimité des délégués communautaires
- Peu de communes pourraient être concernées

- Fléchage automatique pourrait évincer des adjoints délégués à l'action sociale
- Participation possible des conseillers municipaux aux commissions intercommunales

L'évolution des partenaires et satellites

1. Les conséquences des évolutions de périmètre sur les CIAS

- Si plusieurs des anciens groupements disposaient d'un CIAS, le nouveau conseil communautaire devra prononcer leur dissolution et en créer un nouveau (rép. min. n°09167, JO Sénat 27 août 2009, p. 2058)

2. Les conséquences des évolutions de périmètre sur les relations avec les partenaires (cf. table ronde et ateliers)

LES CENTRES SOCIAUX

Redéfinition du périmètre du centre social ou bien maintien de plusieurs centres sur une même intercommunalité

Création d'un centre social à l'occasion du transfert de la compétence action sociale (un outil et non une compétence)

LES CAF

Quid de la redéfinition des contrats enfance jeunesse en cas de retrait de compétence ?

Encouragement au transfert de compétence à l'échelle intercommunale.

L'évolution des partenaires et satellites

2. Les conséquences des évolutions de périmètre sur les relations avec les partenaires (suite)

LES DÉPARTEMENTS

Une nouvelle répartition des compétences

- Suppression de la clause générale de compétence des R et D
- Des compétences exclusives
- Possibilité de délégation conventionnelle de compétences.
- Des compétences « orphelines »

Exceptions

Des compétences partagées : culture, tourisme et sport.

Le schéma régional de mutualisation des services :

En cas de non réalisation : interdiction du cumul de subventions d'investissement ou de fonctionnement en provenance de la région et du département pour un même projet.

Sauf : communes de moins de 3500 habitants et communautés de moins de 50 000 habitants + Culture, tourisme et sport.

Mise en œuvre et évaluation du nouveau dispositif

Clause de revoyure dans un délai de trois ans à compter du 1er janvier 2015.

L'évolution des partenaires et satellites

2. Les conséquences des évolutions de périmètre sur les relations avec les partenaires (suite)

Une nouvelle répartition des compétences

- Suppression de la clause générale de compétence des R et D
- Des compétences exclusives
- Possibilité de délégation conventionnelle de compétences.
- Des compétences « orphelines »

Exceptions

Des compétences partagées : culture, tourisme et sport.

Le schéma régional de mutualisation des services :

En cas de non réalisation : interdiction du cumul de subventions d'investissement ou de fonctionnement en provenance de la région et du département pour un même projet.

Sauf : communes de moins de 3500 habitants et communautés de moins de 50 000 habitants + Culture, tourisme et sport.

Mise en œuvre et évaluation du nouveau dispositif

Clause de revoyure dans un délai de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conclusion

Des besoins qui croissent et des moyens qui diminuent → augmentation des transferts de compétence à l'échelle intercommunale ?

Des difficultés à surmonter :

- Les périmètres de communautés risquent de beaucoup évoluer dans les prochains mois. → Recherche indispensable d'une plus grande proximité avec l'utilisateur.
- Augmentation de la légitimité des intercommunalités en cours.
- Nécessité de redéfinir, dans un contexte financier très contraint :
 - les partenariats développés par les intercommunalités ;
 - les projets des partenaires tels que les centres sociaux.

**Quel avenir pour l'action sociale dans les nouvelles intercommunalités ?
La place des centres sociaux.**

Les impacts de la réforme territoriale.

*À Paris,
le vendredi 10 février 2012*